

SÉANCE DU LUNDI 3 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 3 février 2020 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Carmen Lepage, Michel Chouinard, Steve Bouchard et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-02-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 janvier 2020
- 4) Autorisation au procureur de la MRC pour perception de sommes dues
- 5) RIDR – Règlement d'emprunt #45 – Recouvrement final et étanche du LET
- 6) Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la vallée de la rouge (SSI)
- 7) Embauche d'un directeur du service de sécurité incendie de la vallée de la rouge (SSI)
- 8) Barrage Parc Georges-Painchaud - Deuxième rapport d'étude
- 9) Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier 2020
- 10) Dérogation mineure DRL200001 – 80, chemin Tour-du-Lac
- 11) Politique de lavage d'embarcations
- 12) Correspondance et informations
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2020-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par la conseillère Carmen Lepage

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 janvier 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-02-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 JANVIER 2020

Il est proposé par le conseiller Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 janvier 2020 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C2000001 à C2000028 et les paiements directs L2000001 à L2000005 totalisant 53 282.33\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000003 à D2000008 (élus), totalisant 4 207.87\$, le chèque numéro P2000001 totalisant 553.01\$ et les numéros D2000001 à D2000002, D2000009 à D2000022 (employés) totalisant 8 980.66\$ ainsi que les chèques portant les numéros P2000002 à P2000005 (employé) totalisant 1 554.15\$ et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020.

Adoptée

2020-02-04

4. AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA MRC POUR PERCEPTION DE SOMMES DUES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard, appuyé par la conseillère Carmen Lepage et résolu à l'unanimité que le conseil mandate Me Anne-Marie Coutu, avocate de l'étude Dunton Rainville afin de procéder à la perception des comptes en souffrance pour les années 2017, 2018 et 2019 apparaissant à la liste annexée à la résolution

Adoptée

2020-02-05

5. RIDR – RÉGLEMENT D'EMPRUNT #45 – RECOUVREMENT FINAL ET ÉTANCHE DU LET

Règlement numéro 45 décrétant un emprunt de SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (725 000 \$) pour l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 et modifié par le décret 483-2014 délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement #45 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge relativement au recouvrement final et étanche du LET de Rivière-Rouge.

Adoptée

2020-02-06

6. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA VALLÉE DE LA ROUGE (SSI)

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des municipalités de la Vallée de la Rouge pour la protection contre les incendies et le projet d'entente à intervenir en conséquence entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyer par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée.

D'autoriser la mairesse, Francine Asselin-Bélisle, et le directeur général, Richard Gagnon, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2020-02-07

7. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (SSI)

CONSIDÉRANT l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge, telle entente à intervenir entre les Municipalités de Lac-Saguay et de Nominique et de l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur pour le futur Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyer par la conseillère Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Sylvain Charette à titre de directeur de la régie intermunicipale « Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge » lorsque celle-ci sera créée.

Que M. Sylvain Charette relève de l'Agglomération de Rivière-Rouge jusqu'à la création du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et qu'il soit mandaté pour mettre en place ledit service.

Adoptée

2020-02-08

8. BARRAGE PARC GEORGES-PAINCHAUD - DEUXIÈME RAPPORT D'ÉTUDE

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les documents représentant le Rapport d'étude de sécurité de barrage, le Plan de mesures d'urgence, le Plan de gestion des eaux retenues du barrage de LAC-SAGUAY (X0005454) ainsi que l'Exposé des correctifs et Calendrier de mise en œuvre du barrage préparé par Vincent Bouré, ingénieur de Équipe Laurence Inc. De plus, il est résolu de mandater le directeur général, Richard Gagnon, pour signer les documents nécessaires.

Adoptée

2020-02-09

9. VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Le *Code municipal* permet aux municipalités de procéder au recouvrement des taxes municipales impayées au moyen de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes. Richard Gagnon dépose la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes. Lots faisant l'objet de vente pour non-paiement :

5 808 581
5 808 374
5 808 827

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Richard Gagnon, directeur général à faire parvenir la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes et frais, le 14 mai 2020 à moins que lesdits arrérages ne soient payés au préalable.

Adoptée

2020-02-10

10. DÉROGATION MINEURE DRL200001 – 80, CHEMIN TOUR-DU-LAC

Considérant qu' un permis de construction a dûment été émis concernant la construction d'un garage au 80, ch. Tour-du-Lac (Lot 5 808 682).

Considérant que le certificat de localisation préparé par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre démontre que le garage à 6,54 mètres pour la marge de recul avant ne respecte pas la réglementation en vigueur qui est de 8 mètres.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steve Bouchard, appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu l'unanimité d'accorder la dérogation mineure DRL200001 afin que la marge de recul avant au 80, chemin Tour-du-Lac (Lot 5 808 682) soit portée à 6,54 mètres.

Adoptée

2020-02-11

11. POLITIQUE DE LAVAGE D'EMBARCATION

Après avoir étudié et pris en compte les différentes expériences des municipalités environnantes concernant le lavage d'embarcations de tout genre, la Municipalité de Lac-Saguay a décidé d'adopter une politique reliée au lavage d'embarcations plutôt qu'un règlement.

Une politique qui visera à informer les propriétaires riverains qui en fonction de l'utilisation de leurs embarcations pourraient procéder au lavage et les autres résidents et villégiateurs pourraient être informés des bienfaits du lavage.

La Municipalité tendra aussi la main à l'APELSA afin que l'on puisse communiquer ensemble toutes les informations pertinentes à ce sujet sans dédoublement afin d'assurer une meilleure cohérence.

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la *Politique de lavage d'embarcation* tel que transcrite dans la présente résolution.

Adoptée

12. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-02-12

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h40

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-02-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse